

# **ACE AVIATION**

**Troisième trimestre de 2010  
États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés  
et notes complémentaires**

**Le 4 novembre 2010**

**État consolidé des résultats**

Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2010 *	2009	2010 *	2009
<b>Produits d'exploitation</b>				
Passages	- \$	2 400 \$	- \$	6 469 \$
Fret	-	92	-	248
Autres	-	178	-	674
	-	2 670	-	7 391
<b>Charges d'exploitation</b>				
Carburant avions	-	682	-	1 847
Salaires et charges sociales	-	437	-	1 337
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	272	-	743
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	-	246	-	746
Amortissement et désuétude	-	170	-	490
Maintenance avions	-	183	-	557
Restauration et fournitures connexes	-	82	-	222
Communications et technologies de l'information	-	70	-	229
Locations avions	-	81	-	250
Commissions	-	51	-	140
Autres	1	328	6	1 069
	1	2 602	6	7 630
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>(1)</b>	<b>68</b>	<b>(6)</b>	<b>(239)</b>
<b>Produits (charges) hors exploitation</b>				
Intérêts créditeurs	3	3	13	14
Intérêts débiteurs	-	(87)	-	(292)
Intérêts capitalisés	-	1	-	4
Perte sur participation	-	-	(1)	-
Gain (perte) sur autres actifs	-	1	-	(70)
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	(10)	-	(43)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2	4	4	73
Quote-part du bénéfice d'Air Canada	74	-	3	-
Autres	-	(4)	(1)	(5)
	79	(92)	18	(319)
<b>Bénéfice (perte) avant les éléments suivants</b>	<b>78</b>	<b>(24)</b>	<b>12</b>	<b>(558)</b>
Participation sans contrôle	-	(72)	-	(20)
Gain de change	-	295	-	549
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	-	-	-	2
Impôts exigibles	-	-	-	2
Impôts futurs	-	(1)	-	(9)
<b>Bénéfice (perte) de la période</b>	<b>78 \$</b>	<b>198 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>(36) \$</b>
<b>Résultat par action</b>				
Résultat de base	2,41 \$	5,57 \$	0,38 \$	(1,01) \$
Résultat dilué	2,41 \$	5,15 \$	0,38 \$	(1,01) \$

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Bilan consolidé**

<b>Non vérifié</b> <b>(en millions de dollars canadiens)</b>		<b>30 septembre</b> <b>2010</b>	<b>31 décembre</b> <b>2009</b>
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		211 \$	71 \$
		211	71
Impôts indirects à recevoir	note 5	37	-
Intérêts courus à recevoir	note 2	-	3
Participation dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation	note 2	143	99
Prêt à Air Canada	note 2	-	150
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit	note 2	4	-
		<b>395 \$</b>	<b>323 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Impôts indirects à payer	Note 5	39	-
Créditeurs et charges à payer		2 \$	3 \$
		41	3
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et autres capitaux propres		95	104
Surplus d'apport		347	358
Déficit		(80)	(92)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(8)	(50)
		354	320
		<b>395 \$</b>	<b>323 \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.  
Garanties : voir la note 2.*

**État consolidé de la variation des capitaux propres**

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 *	Exercice terminé le 31 décembre 2009 *	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009
<b>Capital social</b>			
Actions ordinaires au début de la période	104 \$	100 \$	100 \$
Rachat et annulation d'actions ordinaires <span style="float: right;">note 3</span>	(9)	-	-
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions	-	4	4
<b>Total du capital social</b>	<b>95</b>	<b>104</b>	<b>104</b>
<b>Autres capitaux propres</b>			
Obligations de premier rang convertibles	-	-	18
<b>Total du capital social et des autres capitaux propres</b>	<b>95</b>	<b>104</b>	<b>122</b>
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de la période	358	163	163
Rachat et annulation d'actions ordinaires <span style="float: right;">note 3</span>	(11)	-	-
Rachat et annulation d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	199	182
Protocoles sur les retraites d'Air Canada	-	-	29
Bons de souscription d'Air Canada	-	-	7
Déconsolidation de la participation d'ACE dans Air Canada	-	(6)	-
Juste valeur des options sur actions comptabilisée comme charge de rémunération	-	2	2
<b>Total du surplus d'apport</b>	<b>347</b>	<b>358</b>	<b>383</b>
<b>Bénéfices non répartis (déficit)</b>			
Solde au début de la période	(92)	600	600
Bénéfice (perte) de la période	12	(692)	(36)
<b>Bénéfices non répartis (déficit)</b>	<b>(80)</b>	<b>(92)</b>	<b>564</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de la période	(50)	(606)	(606)
Autres éléments du résultat étendu	42	556	337
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(8)</b>	<b>(50)</b>	<b>(269)</b>
<b>Total des bénéfices non répartis (du déficit) et du cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(88)</b>	<b>(142)</b>	<b>295</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>354 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>800 \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé du résultat étendu**

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2010 *	2009	2010 *	2009
<b>Résultat étendu</b>				
Bénéfice (perte) de la période	78 \$	198 \$	12 \$	(36) \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :				
Pertes nettes sur des dérivés liés au carburant visés par l'application de la comptabilité de couverture	-	-	-	(1)
Reclassement au résultat des pertes réalisées nettes sur des dérivés liés au carburant	-	94	-	338
Quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada	11	-	41	-
Autre	-	-	1	-
	11	94	42	337
<b>Total du résultat étendu</b>	<b>89 \$</b>	<b>292 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>301 \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé des flux de trésorerie**

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2010 *	2009	2010 *	2009
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>				
<b>Exploitation</b>				
Bénéfice (perte) de la période	78 \$	198 \$	12 \$	(36) \$
Ajustements liés au rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation				
Amortissement et désuétude	-	170	-	490
Quote-part du bénéfice d'Air Canada <span style="float:right">  note 2</span>	(74)	-	(3)	-
Perte (gain) sur autres actifs	-	(1)	-	70
Perte au rachat d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	10	-	43
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit <span style="float:right">  note 2</span>	(2)	-	(4)	-
Gain de change	-	(308)	-	(520)
Impôts sur les bénéfices futurs	-	1	-	9
Excédent de la capitalisation des régimes d'avantages sociaux sur la charge constatée	-	(103)	-	(315)
Participation sans contrôle	-	72	-	20
Dérivés sur carburant et autres dérivés	-	80	-	17
Dépôts de garantie pour couvertures liées au carburant, montant net	-	(3)	-	206
Perte sur participation <span style="float:right">  note 2</span>	-	-	1	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	3	(361)	4	(203)
Autres	-	5	1	31
	<b>5</b>	<b>(240)</b>	<b>11</b>	<b>(188)</b>
<b>Financement</b>				
Rachat et annulation d'actions ordinaires d'ACE <span style="float:right">  note 3</span>	-	-	(20)	-
Rachat d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	-	-	(233)
Rachat d'actions privilégiées convertibles d'ACE	-	(74)	-	(260)
Emprunts d'Air Canada	-	437	-	780
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	-	(256)	-	(856)
	-	<b>107</b>	<b>(20)</b>	<b>(569)</b>
<b>Investissement</b>				
Remboursement du prêt consenti à Air Canada <span style="float:right">  note 2</span>	150	-	150	-
Placements à court terme	-	252	-	339
Nouvelles immobilisations corporelles	-	(34)	-	(190)
Produits d'un engagement contractuel	-	230	-	230
Produit de la vente d'immobilisations	-	3	-	96
Produit d'opérations de cession-bail	-	-	-	172
Perte sur participation <span style="float:right">  note 2</span>	-	-	(1)	-
Autres	-	7	-	(21)
	<b>150</b>	<b>458</b>	<b>149</b>	<b>626</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>155</b>	<b>325</b>	<b>140</b>	<b>(131)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	56	851	71	1 307
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>211 \$</b>	<b>1 176 \$</b>	<b>211 \$</b>	<b>1 176 \$</b>
<b>Paiements d'intérêts en espèces</b>	<b>- \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>247 \$</b>
<b>Économies en espèces d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(2) \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)  
(monnaies en millions; en dollars canadiens)****1. RÈGLES DE PRÉSENTATION**

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille chapeautant des sociétés du secteur de l'aviation commerciale. Dans les présentes notes afférentes aux états financiers, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation, d'ACE et de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation, de l'une ou plusieurs des participations d'ACE dans le secteur de l'aviation ou d'ACE à proprement parler. Voir la note 2 pour une description des placements d'ACE.

Les présents états financiers ont été établis selon les règles de présentation propres à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Depuis le 27 octobre 2009, ACE ne consolide plus la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Air Canada. La participation d'ACE dans Air Canada est depuis cette date comptabilisée à la valeur de consolidation et la valeur comptable de cette participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à la Société. En conséquence :

- L'état consolidé des résultats et les notes y afférentes pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 rendent compte de la quote-part du bénéfice d'Air Canada attribuable à ACE.
- Le bilan consolidé et les notes y afférentes au 30 septembre 2010 ne tiennent pas compte du bilan consolidé d'Air Canada, mais rendent compte de la participation dans Air Canada, comptabilisée à la valeur de consolidation.
- L'état consolidé du résultat étendu et les notes y afférentes pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 rendent compte de la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE.
- L'état consolidé des flux de trésorerie et les notes y afférentes pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 rendent compte des flux de trésorerie non consolidés d'ACE.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société s'appuient sur des méthodes comptables conformes à celles qui sont présentées à la note 2 afférente à ses états financiers consolidés vérifiés annuels de 2009.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

## 2. INVESTISSEMENTS

Au 30 septembre 2010, les principaux investissements d'ACE sont les suivants :

- une participation de 27,0 % (75 millions d'actions à droit de vote de catégorie B) dans Air Canada;
- 2,5 millions de bons de souscription d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à des prix d'exercice de 1,44 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription) et de 1,51 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription).

### Air Canada

#### Participation de 27 % dans Air Canada

La participation d'ACE dans Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation, c'est-à-dire que la valeur comptable de la participation dans Air Canada est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à la Société. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, un bénéfice lié à une participation à la valeur de consolidation de 74 \$ et de 3 \$, respectivement, a été constatée pour représenter la quote-part des résultats enregistrés par Air Canada et revenant à ACE, après ajustements. Un montant de 11 \$ et de 41 \$, respectivement, représentant la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la valeur comptable et la juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada :

Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 31 décembre 2009	99 \$
Quote-part du bénéfice pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	3
Quote-part des autres éléments du résultat étendu pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	41
<b>Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 30 septembre 2010</b>	<b>143 \$</b>
<b>Juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada au 30 septembre 2010*</b>	<b>216 \$</b>
Total de l'actif d'Air Canada au 30 septembre 2010	10 686 \$
Total du passif d'Air Canada au 30 septembre 2010	8 948 \$
Perte nette d'Air Canada pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	(27) \$

\* La juste valeur des avoirs d'ACE en actions d'Air Canada, soit 216 \$, repose sur le cours de clôture de l'action de catégorie B d'Air Canada à la Bourse de Toronto le 30 septembre 2010, soit 2,88 \$.

#### Prêt garanti de 150 \$ à Air Canada

##### *Événements importants au troisième trimestre de 2010*

Le 15 juillet 2010, ACE a conclu une entente avec Air Canada visant les modalités de remboursement anticipé relatives à la facilité de crédit garantie d'Air Canada (la « facilité de crédit »). Selon cette entente, moyennant le respect de certaines conditions, le pourcentage à payer applicable à un paiement anticipé a été ramené de 3,0 % à 1,0 %. Air Canada a conclu des ententes similaires avec les autres prêteurs qui étaient parties à la facilité de crédit de 600 \$ en juillet 2009.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la dette aux termes de la facilité de crédit, soit un montant de 150 \$, ainsi que des intérêts et des frais pour paiement anticipé, soit en tout 156 \$. Ce remboursement a fait suite à la réalisation, par Air Canada, de placements d'un capital global d'environ



1,1 G\$ visant deux séries de billets garantis prioritaires de premier rang et une série de billets garantis prioritaires de deuxième rang, clos le 3 août 2010.

#### *Événements importants au deuxième trimestre de 2010*

Air Canada a imputé 54 \$ (43 \$ après impôts) aux intérêts débiteurs relativement au remboursement de la facilité de crédit au deuxième trimestre de 2010. Une tranche de 12 \$ de la quote-part d'ACE sur la perte d'Air Canada au deuxième trimestre de 2010, à la valeur de consolidation, est attribuable à ce montant.

#### *Événements importants au premier trimestre de 2010*

Conformément aux conditions de la facilité de crédit, au premier trimestre de 2010, Air Canada a conclu une entente avec un nouveau prêteur, constitué d'un groupe d'entités apparentées, afin d'obtenir une augmentation de 100 \$ de la facilité de crédit de 600 \$. L'ajout à la facilité s'est traduit par une hausse, au prorata, du montant des versements de remboursement prévus, y compris du paiement final. Air Canada a encaissé un montant de 100 \$, moins des frais de financement de 2 \$, en février 2010. L'augmentation de la facilité de crédit n'a donné lieu à l'émission d'aucun bon de souscription supplémentaire. ACE et les autres prêteurs parties à la facilité de crédit ne se sont pas portés parties prêteuses pour cette augmentation de la facilité.

Le 29 juillet 2009, ACE s'était portée partie prêteuse à la facilité de crédit de 600 \$ d'Air Canada (la « facilité de crédit ») avec un certain nombre d'autres prêteurs, pour un montant de 150 \$. Pour de plus amples renseignements sur cette facilité de crédit, voir la note 3 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009. La facilité de crédit était remboursable en 16 versements trimestriels égaux et consécutifs de 30 \$ à compter d'août 2010, et par le versement d'un montant final de 120 \$ exigible en juillet 2014. La facilité de crédit portait intérêt au taux le plus élevé entre le taux des acceptations bancaires ou 3,00 %, plus 9,75 %. Les obligations d'Air Canada aux termes de la facilité de crédit étaient garanties par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés.

#### 2,5 millions de bons de souscription

Aux termes de la facilité de crédit, ACE a reçu, le 30 juillet 2009, 1 250 000 bons de souscription visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à un prix d'exercice de 1,51 \$ l'action. Les bons de souscription peuvent être exercés en tout temps et viennent à échéance quatre ans après la date d'émission. Le 19 octobre 2009, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription supplémentaires visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et venant à échéance quatre ans après la date d'émission.

Les bons de souscription sont présentés comme des bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit et les variations de la juste valeur, s'il en est, sont comptabilisées dans le gain (la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé des résultats. La juste valeur globale des 2 500 000 bons de souscription, qui s'établit à 4 \$ au 30 septembre 2010 (néant au 31 décembre 2009), a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

#### Garantie d'une obligation d'Air Canada

Le 7 mai 2009, ACE est intervenue relativement au contrat de travail conclu entre Air Canada et M. Calin Rovinescu, son président et chef de la direction, afin de garantir les paiements exigés à Air Canada aux termes du contrat. De plus, ACE a convenu de faire en sorte que soit émise une lettre de crédit bancaire irrévocable d'un montant maximum de 5 \$.

Le 11 mars 2010, le contrat en question a été modifié afin que la garantie soit automatiquement éteinte à la date la plus rapprochée entre : i) le 1<sup>er</sup> avril 2014 et ii) la date à laquelle les actionnaires d'ACE approuveront la liquidation et la dissolution d'ACE, dans l'éventualité où cette approbation serait demandée par ACE à ses actionnaires. Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où une telle approbation serait donnée par les actionnaires d'ACE et où un liquidateur ne serait pas nommé dans les 180 jours suivant le vote des actionnaires approuvant la liquidation et la dissolution d'ACE, la garantie sera automatiquement et pleinement remise en vigueur et sera automatiquement éteinte par la suite à la date la plus rapprochée entre : i) le 1<sup>er</sup> avril 2014 et ii) la date à laquelle le liquidateur aura été nommé en vue de la liquidation et de la dissolution d'ACE. Le contrat a par la suite été modifié de façon qu'ACE ne soit pas tenue d'émettre la lettre de crédit bancaire.

**ACTS Aéro**

Comme il est indiqué à la note 18 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la société pour 2009, le 22 janvier 2010, ACE a conclu un accord de restructuration et de blocage avec Aveos, Soutien et services techniques ACTS Aéro Inc. (« ACTS Aéro »), des prêteurs et d'autres actionnaires. Aux termes de la restructuration, qui a été achevée le 12 mars 2010, ACE a cédé pour une contrepartie de néant les actions qu'elle détenait dans ACTS Aéro à une société nouvellement formée, dans laquelle ACE ne détient aucune participation. Aux termes d'un acte de libération conclu le 12 mars 2010, ACE et ACTS SEC ont été dégagées de leur responsabilité à l'égard de pratiquement toutes les réclamations qui pourraient découler de la convention d'achat d'actifs liée à la monétisation d'ACTS du 16 octobre 2007, en contrepartie d'un montant de 1,25 \$ qui a été comptabilisé au poste Perte sur participation au premier trimestre de 2010.

**3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS**

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE au 30 septembre 2010, ainsi que les actions ordinaires éventuelles :

Actions en circulation (en milliers)	30 septembre 2010	31 décembre 2009
<b>Actions émises et en circulation</b>		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	26 255	25 643
Actions à droit de vote de catégorie B	6 210	10 048
<b>Total des actions émises et en circulation<sup>1)</sup></b>	<b>32 465</b>	<b>35 691</b>
<b>Actions ordinaires éventuelles</b>		
Options sur actions <sup>2)</sup>	45	48
<b>Total des actions ordinaires éventuelles</b>	<b>45</b>	<b>48</b>

- 1) Le 6 janvier 2010, ACE a procédé au rachat aux fins d'annulation de 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et de 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B au prix de rachat de 6,20 \$ l'action, soit un prix d'achat total de 20 \$, aux termes d'une offre publique de rachat substantielle.

Après l'achat et l'annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 9 \$ et le surplus d'apport, de 11 \$.

- 2) Le régime d'options sur actions de la Société est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés vérifiés annuels de 2009. Au 30 septembre 2010, 44 736 options sur actions ayant un prix d'exercice pondéré de 14,66 \$ étaient en cours (47 812 options sur actions ayant un prix d'exercice pondéré de 14,61 \$ étaient en cours au 31 décembre 2009). Les droits sur certaines options s'étant éteints, le nombre d'options a diminué de 3 076 depuis le 31 décembre 2009.

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**
**Récapitulatif des gains sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur**

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2010 *	2009	2010 *	2009
Dérivés liés au carburant auxquels ne s'applique pas la comptabilité de couverture	- \$	2 \$	- \$	78 \$
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit	2	-	4	-
Autres	-	2	-	(5)
<b>Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>2 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>73 \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

**Gestion du risque**

Comme il est expliqué aux notes 1 et 2, ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009.

En conséquence, au 30 septembre 2010, les instruments financiers d'ACE se limitent à la trésorerie et à ses équivalents pour un montant de 211 \$ (71 \$ au 31 décembre 2009), à un prêt garanti de néant consenti à Air Canada (150 \$ au 31 décembre 2009), à des bons de souscription émis en vertu de la facilité de crédit d'Air Canada pour un montant de 4 \$ (néant au 31 décembre 2009), à des impôts indirects à recevoir de 37 \$ (néant au 31 décembre 2009), à des intérêts de néant à recevoir d'Air Canada (3 \$ au 31 décembre 2009) et à des passifs financiers de 41 \$ (3 \$ au 31 décembre 2009). Le risque auquel la Société est exposée du fait de ces instruments est présenté ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, d'un montant de 211 \$. Le taux d'intérêt moyen pondéré portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE au 30 septembre 2010 est d'environ 0,97 %, ce qui l'expose à un faible risque de perte en cas de baisse.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à réunir les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements relativement à ses passifs financiers. Le risque est atténué par le fait qu'au 30 septembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 211 \$ et son passif financier, 41 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une des obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. La perte financière maximale à laquelle est exposée la Société du fait de ce prêt correspond aux valeurs comptables inscrites au bilan. Ce risque est atténué par le fait que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont confiés uniquement à des établissements financiers solvables. La Société a pour objectif qu'aucun établissement financier ne puisse, individuellement, détenir plus de 25 % du total.

## 5. IMPÔTS

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices inscrite aux états financiers consolidés de la Société sont les suivantes :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2010*	2009	2010*	2009
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices avant l'élément suivant :				
Rachat d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	- \$	(1) \$	- \$	1 \$
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>- \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(7) \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

ACE a déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec afin d'obtenir des certificats de libération. ACE collabore avec les autorités fiscales dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2009. En plus des vérifications des déclarations de revenus, des vérifications relativement à d'autres impôts incluant la TPS et la TVQ sont en cours. Il est possible que ces vérifications concernant ACE et ses filiales entraînent de nouvelles cotisations dans l'avenir.

### Impôts indirects d'ACTS

À la fin d'octobre 2010, ACE a reçu des avis de nouvelles cotisations d'impôts indirects de Revenu Québec dont le montant s'élève à 32 \$ (dont des intérêts et des pénalités de 2 \$). ACE devrait recevoir d'autres avis de nouvelles cotisations connexes de 7 \$. Tous ces avis de nouvelles cotisations ont trait à des contrôles de la TPS et de la TVQ visant ACTS SEC et la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, pour des périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC réalisée par ACE en octobre 2007. Le total des nouvelles cotisations, de 39 \$, est inscrit au passif dans le bilan au 30 septembre 2010.

Un montant de 37 \$ au titre de nouvelles cotisations peut être recouvré auprès d'Air Canada et d'autres parties. Ce montant comprend 35 \$ à recouvrer auprès d'Air Canada à la suite de sa demande de crédit de taxe sur les intrants à l'Agence du revenu du Canada. Ce montant à recevoir de 37 \$ est inscrit à l'actif dans le bilan au 30 septembre 2010.

Ces impôts indirects auront une incidence nette de 2 \$ pour ACE, qui a constitué une provision à cet égard aux trimestres précédents de 2010.

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Composition des secteurs d'activité

Jusqu'au 27 octobre 2009, ACE comptait deux secteurs isolables : Air Canada et Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). Après cette date, elle n'en compte plus qu'un : ACE (auparavant les ENSE).

Avant le 27 octobre 2009, ACE consolidait sa participation dans Air Canada. Après cette date, cette participation est comptabilisée à la valeur de consolidation dans le secteur ENSE.

Le rapprochement qui suit présente des informations complémentaires visant à distinguer les données pour les ENSE des résultats d'Air Canada inclus dans les états financiers consolidés du trimestre terminé le 30 septembre 2010 :

	Trimestres terminés les 30 septembre			
	2010 ACE	Air Canada	ENSE	2009 ACE
Produits passages	- \$	2 400 \$	- \$	2 400 \$
Produits fret	-	92	-	92
Autres produits	-	178	-	178
Produits externes	-	2 670	-	2 670
Produits intersectoriels	-	-	-	-
<b>Total des produits</b>	-	<b>2 670</b>	-	<b>2 670</b>
Carburant avions	-	682	-	682
Salaires et charges sociales	-	437	-	437
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	272	-	272
Achat de capacité à Jazz	-	246	-	246
Amortissement et désuétude	-	171	(1)	170
Maintenance avions	-	183	-	183
Restauration et fournitures connexes	-	82	-	82
Communications et technologies de l'information	-	70	-	70
Locations avions	-	81	-	81
Commissions	-	51	-	51
Autres charges d'exploitation	1	327	1	328
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>2 602</b>	-	<b>2 602</b>
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>(1)</b>	<b>68</b>	-	<b>68</b>
Intérêts créditeurs	3	2	1	3
Intérêts débiteurs	-	(87)	-	(87)
Intérêts capitalisés	-	1	-	1
Gains sur autres actifs	-	1	-	1
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	-	(10)	(10)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2	4	-	4
Quote-part du bénéfice d'Air Canada	74	-	-	-
Autres charges hors exploitation	-	(4)	-	(4)
Participation sans contrôle	-	(3)	(69)	(72)
Gain de change	-	295	-	295
Charge d'impôts sur les bénéfices	-	-	(1)	(1)
<b>Bénéfice sectoriel (perte) pour le trimestre</b>	<b>78 \$</b>	<b>277 \$</b>	<b>(79) \$</b>	<b>198 \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009, (voir les notes 1 et 2). Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, un bénéfice de 74 \$ (bénéfice de néant en 2009) lié à la participation d'ACE dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation est inscrite dans la quote-part du bénéfice d'Air Canada.

Le poste Amortissement et désuétude comprend un montant de néant au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles liées au secteur Air Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 (155 \$ pour 2009).

Le rapprochement qui suit présente des informations complémentaires visant à distinguer les données pour les ENSE des résultats d'Air Canada inclus dans les états financiers consolidés de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre			
	2010 ACE	Air Canada	ENSE	2009 ACE
Produits passages	- \$	6 469 \$	- \$	6 469 \$
Produits fret	-	248	-	248
Autres produits	-	674	-	674
Produits externes	-	7 391	-	7 391
Produits intersectoriels	-	-	-	-
<b>Total des produits</b>	-	<b>7 391</b>	-	<b>7 391</b>
Carburant avions	-	1 847	-	1 847
Salaires et charges sociales	-	1 333	4	1 337
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	743	-	743
Achat de capacité à Jazz	-	746	-	746
Amortissement et désuétude	-	495	(5)	490
Maintenance avions	-	557	-	557
Restauration et fournitures connexes	-	222	-	222
Communications et technologies de l'information	-	229	-	229
Locations avions	-	250	-	250
Commissions	-	140	-	140
Autres charges d'exploitation	6	1 062	7	1 069
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>7 624</b>	<b>6</b>	<b>7 630</b>
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(6)</b>	<b>(233)</b>	<b>(6)</b>	<b>(239)</b>
Intérêts créditeurs	13	12	2	14
Intérêts débiteurs	-	(286)	(6)	(292)
Intérêts capitalisés	-	4	-	4
Perte sur participation	(1)	-	-	-
Perte sur autres actifs	-	(70)	-	(70)
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	-	(43)	(43)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4	73	-	73
Quote-part du bénéfice d'Air Canada	3	-	-	-
Autres charges hors exploitation	(1)	(5)	-	(5)
Participation sans contrôle	-	(11)	(9)	(20)
Gain de change	-	549	-	549
Charge d'impôts sur les bénéfices	-	(1)	(6)	(7)
<b>Bénéfice sectoriel (perte) pour le trimestre</b>	<b>12 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>(68) \$</b>	<b>(36) \$</b>

\* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009, (voir les notes 1 et 2). Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, un bénéfice de 3 \$ (bénéfice de néant en 2009) liée à la participation d'ACE dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation est inscrite dans la quote-part du bénéfice d'Air Canada.

Le poste Amortissement et désuétude comprend un montant de néant au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles liées au secteur Air Canada pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 (446 \$ pour 2009).

## 7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au 30 septembre 2010, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») détient une participation de 27 % dans Air Canada. Air Canada a conclu diverses opérations entre apparentés avec ACE et Aveos (filiale d'ACTS Aéro), dont la description est donnée ci-dessous ainsi que dans les états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009.

### Plan de restructuration d'Aveos

Au premier trimestre de 2010, Aveos s'est entendue avec ses prêteurs et porteurs d'actions sur les modalités d'un plan de restructuration consensuel visant à restructurer le capital de la société. Dans le cadre de cette restructuration, Air Canada et Aveos ont conclu une entente pour régler certaines questions et modifier les conditions de certaines ententes contractuelles, en échange de quoi Air Canada a obtenu une participation minoritaire dans Aveos. La restructuration a modifié les conditions de certaines ententes commerciales entre Air Canada et Aveos, y compris les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires et de l'Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées, décrites dans les états financiers consolidés vérifiés annuels pour 2009 de la Société ainsi que ci-dessous. Les conditions modifiées ayant trait à des contrats de maintenance ne devraient pas avoir une incidence notable sur la charge de maintenance pendant la durée des contrats.

Dans le cadre de ces ententes, Air Canada a aussi accepté d'assouplir les conditions de remboursement de créances de 22 \$ exigibles en 2010 (comme il est décrit de façon plus détaillée à la note 17 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009, à la rubrique Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées), les échelonnant sur six ans moyennant des remboursements annuels sans intérêt, ces paiements étant assujettis à la satisfaction de certaines conditions. Cette entente est désormais désignée par le terme « billet à terme ».

Les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont également été modifiées de manière à reporter à avril 2011 le calcul des actifs des régimes et des déficits de solvabilité découlant du transfert des employés syndiqués qui assurent les services de maintenance des cellules. Aux termes de ces modifications, Air Canada a pris en charge les variations du déficit de solvabilité relatif aux employés visés à compter de la date de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, qui a pris effet le 16 octobre 2007, jusqu'à la date de leur transfert à Aveos, prévu en avril 2011. Dans le cadre de la modification, la totalité des lettres de crédit émises aux termes de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont été annulées et une nouvelle lettre de crédit d'un montant de 20 \$ a été émise par Air Canada en faveur d'Aveos afin de garantir le versement de l'ensemble des paiements d'indemnités dus par Air Canada à Aveos au titre des prestations de retraite et d'invalidité et des passifs liés aux retraités dont Air Canada aurait été responsable selon l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires. Cette modification s'est traduite par une réduction de 23 \$, au premier trimestre de 2010, du dépôt en cours aux termes de la facilité de lettres de crédit d'Air Canada. D'ici à ce que les actifs et les passifs au titre des régimes de retraite d'Air Canada et les autres régimes d'avantages complémentaires des employés et des retraités couvrant les employés syndiqués puissent être transférés à Aveos, le coût des prestations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les coûts financiers liés aux prestations complémentaires se rapportant à des employés d'Air Canada fournissant des services à Aveos sont répercutés sur Aveos. Les modifications apportées à l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires n'ont donc pas de conséquences comptables au cours du trimestre à l'étude. Pour de plus amples informations sur l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés vérifiés annuels pour 2009.

Comme il est mentionné à la note 2, au premier trimestre de 2010, ACE a cédé ses actions dans ACTS Aéro à une nouvelle société, dans laquelle elle ne détient aucune participation, pour une contrepartie de néant. En conséquence, Aveos et ACE ne sont plus apparentées. Par ailleurs, Aveos et Air Canada ne sont plus apparentées.